



Mairie de Laragne – Montéglin

Fiche info

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2009

Membres présents : Tous les membres à l'exception de Mme Martine GARCIN, excusée, de M. DUPRAT et de Mme MARTINEZ

Procurations : Mme Martine GARCIN à M. Michel JOANNET

Secrétaire de séance : Mle CAVALLI

Procès verbal du 12/11/2009. :

M. Joannet : au sujet du procès-verbal du 12/11/2009 : il avait été décidé d'ajouter une information au niveau du PLU mais cette information est erronée, il faut lire maître d'ouvrage et non maître d'œuvre.

La modification sera ajoutée au PV du conseil municipal.
Adoption à l'unanimité

1/ Etude de structuration de l'urbanisation sur les 7 communes de la CCL - convention de mandat

Présentation par Stéphanie Babel de la CCL.

M. Joannet regrette qu'une partie de l'étude se situe en zone non constructible, avec peut être des terrains que les propriétaires ne souhaitent pas obligatoirement vendre.

M. Toscano s'interroge si une commune décidait de ne pas approuver cette étude.

Mme Babel précise que les communes membres de la CCL doivent être solidaires et que cela pourrait remettre en cause le PAS.

M. le Maire confirme cette précision.

M. Berchaud s'interroge sur la vocation de l'étude par rapport au PLU.

Mme Babel précise qu'il s'agit d'une chartre mais que la commune peut lancer les réalisations prévues dans l'étude.

Mme Maffren précise que cela a une cohérence et permet d'obtenir 40% de subvention sur les autres actions inscrites au PAS. (requalification du centre ancien, halte routière, sécurisation des cheminements entre les pôles scolaires, habitat social et notamment la maison relais).

Mme Messimilly au sujet du périmètre remarque une différence entre la convention et les documents joints. Il est précisé que le vote de la convention inclura le périmètre le plus large.

Vote à l'unanimité

2/ Caserne des pompiers

a/ demande de subvention :

Apport à la deuxième tranche de 177 401 euros.

La deuxième tranche initialement fixée à 586 567 euros a reçu de la part du SDIS un apport supplémentaire de 177 401 euros. Il convient de délibérer pour accepter cette subvention.

Vote à l'unanimité

b/ mobilisation d'une ligne de trésorerie

Le versement des subventions du Département pour la caserne des pompiers est réalisé dès lors que les factures sont payées. Actuellement pour recevoir la deuxième tranche de subvention (30 % ont déjà été versées) il reste à devoir payer 241 992,48 euros TTC de factures. Il est proposé de mobiliser une ligne de trésorerie pour mandater le plus rapidement possible les factures reçues.

Plusieurs organismes bancaires ont été contactés (BNP Paribas, CLF Dexia, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, la Poste). A ce jour un seul organisme bancaire a répondu : la Caisse d'Epargne qui propose une ligne de trésorerie de 700 000 euros, valable 1 année au taux de 1.15% d'intérêts (EONIA +0.80) et une mise en ligne de 700 euros.

Le Crédit Agricole remettra une offre mardi 1^{er} décembre.

Vote à l'unanimité

c/ avenants pour la caserne des pompiers

L'avancée des travaux nécessite le vote de 10 211.28 euros d'avenants selon le tableau joint en annexe.

M. Berchaud, les avenants sont-ils dus à des choses imprévues ?

Vote à l'unanimité

d/ convention de participation des 19 communes bénéficiant des services du Centre de secours de Laragne, à l'emprunt de 500 000 euros souscrit pour financer la construction de la caserne.

Le projet de convention joint propose le mode participation des 19 communes. Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention avec chacune des 19 communes.

Vote à l'unanimité

3/ Demandes de subventions

a/ Rénovation de la façade de l'église

Il convient d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Général dans le cadre des PIL pour bénéficier d'une subvention de 30 % soit 74 549,58 euros pour 248 498,61 euros HT de travaux.

M. le Maire précise que la somme versée en souscription sera versée en double

Vote à l'unanimité

b/ Halte routière :

Il convient d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Général dans le cadre des PIL pour bénéficier d'une subvention de 40 % soit 98 000 euros pour 245 000 euros de travaux.

M. le Maire précise que le devis pour détruire le garage vient d'être signé en Mairie.

M. Joannet précise que le désamiantage en général n'est pas autorisé

M. Seinturier s'inquiète de la maison voisine appartenant à M. Mathieu.

Vote à l'unanimité

4/ Occupation du domaine public -

Suite à la réunion de la commission des finances du 30/11 il est proposé qu'un membre de l'opposition soit désigné pour être membre de la commission des marchés. Cette commission et la commission des finances se réuniront au mois de janvier pour proposer au conseil un projet de règlement d'occupation du domaine public.

L'opposition propose M. Joannet

Elu à l'unanimité

5/ Règlement du marché :

M. Jouve présente le projet

M. Jouve précise que le projet a été soumis également à la commission des marchés

Vote à l'unanimité

5/ Règlement du cimetière -

La commune ne possédant pas de règlement du cimetière, un projet de règlement est proposé. Celui-ci s'inspire des règlements de villes plus importantes.

Vote à l'unanimité

6/ Décision modificative budgétaire

Charges de personnel :

Le Budget primitif 2009 dans son chapitre 012 relatif aux charges de personnel a prévu 1 347 340 euros de dépenses, il convient de prévoir 63 661,22 euros supplémentaires pour disposer de crédits suffisants pour boucler l'exercice budgétaires ;

Les crédits proviennent du :

- chapitre 011 : 30 500 euros
- 023 virement à la section d'investissement : 9661.22 euros
- compte 65748 subventions aux associations : 13 500 euros
- compte 658 subventions façades 10 000 euros

M. Seinturier souhaite obtenir des précisions d'autant que des modifications ont eu lieu dans le courant de l'année

Mme Maffren donne des précisions. Elle évoque notamment les 30 jours de carence lors des absences de personnels, elle évoque les trois personnes en congés maladie, heures supplémentaires (Chabre 2009, tournoi de boules)

M. Seinturier pense que ces augmentations sont une nouveauté et qu'il n'est jamais arrivé lors du dernier mandat. Il ajoute que le budget primitif a été mal calculé pour ne pas augmenter les impôts.

Mme Maffren précise qu'elle n'a pas prévu les personnels malades.

M. Seinturier pense qu'il s'agit de l'archétype d'une gestion collectiviste.

Mme Messimilly précise que la commune a pris le choix de remplacer les personnels absents

M. Joannet constate que la décision n'est pas «équilibrée en investissement »

Mme Maffren précise que la somme sera équilibrée par une diminution des dépenses d'investissement équivalentes dans les dépenses non affectées.

Vote : 4 contre, 17 pour

7/ Régularisation des amortissements avant 1996 (arrivée de la M 14)

Il convient de prendre une délibération autorisant le trésorier payeur de Laragne à prendre des écritures non budgétaires pour régulariser le tableau des amortissements de la commune et de ses budgets annexes pour :

- -budget de l'eau 618 412.46 euros
- -budget assainissement : 496 363 euros
- -budget général : 1 114 775.46 euros.

Il s'agit d'écritures pour ordre.

M. Berchaud s'interroge sur les amortissements

M. Fell et **Mme Maffren** donnent les précisions

Vote à l'unanimité

8/ Durée d'amortissement concernant le compte 202 relatif aux études du PLU

Il s'agit de prévoir l'amortissement des études notamment celles relatives au PLU (inférieur à 10 ans) : 7 ans

Vote à l'unanimité

9/ Indemnités du receveur municipal

L'indemnité de conseil et de confection du budget du comptable payeur est fixée pour 2009 à 681.37 euros (701.04 euros pour l'indemnité et 45.73 euros pour l'indemnité de confection du budget), auxquelles il faut soustraire la CSG, le RDS et le 1% de solidarité (65.40 euros)

Vote à l'unanimité

10/ Aide du Conseil Général aux entreprises en difficultés

Il s'agit d'émettre un avis sur une aide financière accordée par le Conseil Général, sous forme de prêt au bénéfice d'une entreprise laragnaise.

M. le Maire ne souhaite pas donner le nom pour ne pas pénaliser l'entreprise.

Vote à l'unanimité

11/ Questions diverses

- **Commission d'Appel d'Offres**

Une mise en concurrence a été lancée pour les travaux de réaménagement du Jardin Giono ; 12 entreprises ont répondu.

6 lots ; 5 lots sont pourvus :

Lot 1 - Démolition - terrassement - VRD : Entreprise Rémi ROUX 14 352 € TTC

Lot 2 - Maçonnerie : Entreprise Rémi Roux 21 922 € TTC

Lot 3 - Menuiseries métalliques : Entreprise BOREY 7 974,93 € TTC

Lot 4 - Menuiseries bois : SNC 6 237 € TTC

Lot 5 - Electricité - INEO 1 593 € TTC

Lot 6 - Signalétique aucune entreprise n'a répondu ; cependant il a été demandé aux services de prendre en charge ce lot en interne.

Total : 51 162 € TTC

Si on tient compte que le lot 6 était évalué à 5 900 € ajoutés aux 51 162 euros retenus, l'enveloppe est respectée puisque le Conseil Municipal a voté 67 500 euros.

Mme Silve demande si le jardin sera protégé avec de telles dépenses.

M. le Maire précise que le jardin sera fermé le soir.

Mme Silve précise que le jardin était auparavant mieux entretenu.

Mme Messimilly rappelle que l'ancienne municipalité avait prévu un montant des travaux beaucoup plus élevé.

Mme Maffren précise que la diminution a été de moitié.

M. Berchaud se réjouit de la fermeture du jardin le soir mais s'interroge sur l'efficacité. Il ajoute que la gendarmerie pourrait surveiller ce lieu.

- **Bilan financier de l'ALSH de Toussaint 2009**

Bilan établi hors dépenses de personnel (il n'y a pas eu de recrutements supplémentaires pour le centre, seuls les personnels municipaux ont encadré le centre)

Dépenses : 1 846.56 euros

Recettes : 2 149 euros

M. Seinturier pense qu'il faudrait inscrire les dépenses de personnel

Mme Maffren présente le bilan complet.

- **Fusion hôpital**

M. le Maire lit document déposé sur table.

Il précise son inquiétude quant à une opération de regroupement qui peut à terme pénaliser l'hôpital local. Il précise qu'il faudra être très vigilant.

M. Fell souhaite savoir qui est à l'origine de ce projet

M. Choc précise que la loi hôpital santé territoire oblige les regroupements des structures notamment lorsqu'ils sont situés dans une seule commune. Il précise qu'il y aura un groupement de surveillance complémentaire. Il ajoute que les personnels sont d'accord avec ce projet de regroupement

M. Joannet se demande si on peut empêcher la fusion et que se passerait il

Mme Lambert précise que la fusion permet à l'hôpital d'être plus fort

M. Choc indique que cependant rien ne permet de dire qu'un jour l'hôpital local soit fusionné avec Gap.

- Autre information donnée par **M. le Maire**, la famille Julien a donné son autorisation pour que la commune acquière une parcelle pour faciliter le tournant des bus vers le gymnase

- **Rue du Maquis Morvan**

M. le Maire lit le document déposé sur table

Il ajoute que **M. le Préfet** viendra inaugurer une plaque (espace Véragne et place Maurice Sarlin) à ce sujet le 30/01/2010.

M. Fell est favorable à cette demande mais s'inquiète des démarches administratives vu la longueur de la Rue du moulin.

M. Roche précise qu'il ne s'agit que du casino au pont du Buëch

Mme Cavalli se demande s'il ne faudrait pas baptiser le pont.

M. Aubry rappelle la dénomination du square de Lattre de Tassigny et pense que cela aurait pu s'appeler Maquis Morvan

M. le Maire propose de répondre à la présidente et qu'il n'y a pas d'urgence

Autres questions diverses :

-**Mme Messimilly** annonce que Laragne vient d'obtenir le label deux fleurs

Elle se réjouit de l'image de la commune et remercie les services pour le travail accompli

Elle rappelle le concert de l'orchestre symphonique de Lyon le 13/12 pour jouer le requiem de Mozart

M. le Maire indique qu'à l'entrée du département un terrain avait été acheté pour la réalisation d'une gendarmerie, ce projet ayant été annulé, il est envisagé d'y réaliser une maison de pays.

La séance est levée à 20 h 45.

